

Dans votre intérêt  
Faites vos  
achats  
à la



# L'ECHO

# DE LA ROBERTSAU

Responsable de la Publication :  
M. Raymond FELIX, 42, rue de l'III - Strasbourg-Robertsau  
Téléphone 51.14.91

Bulletin d'information de  
l'Association de Défense  
des Intérêts de la Robertsau

Bureau : 19a, rue Chevalier Robert, Robertsau  
Permanence  
tous les samedis de 15 à 18 heures

## AUTO - Ecole René Weber

Tous permis

Clients pris à domicile ou  
au lieu de travail

Strasbourg-Robertsau  
4, rue de la Papeterie  
☎ 31.05.70

## LE MOT DU PRESIDENT

# Changer la Ville, consulter les Citoyens!

Ceci sont les mots de Monsieur Paul Granet, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre et il a ajouté « il faut avant tout démocratiser la Ville, à l'avenir il serait souhaitable que le scrutin Municipal permette aux minorités, aux divers courants de pensée et aux différents quartiers d'être représentés au sein des Conseils Municipaux », (voir les Dernières Nouvelles d'Alsace du 30 mai).

Pour nous, Associations de quartiers, ces mots ne sont pas nouveaux, car depuis longtemps nous avons demandé à la Municipalité la mise en oeuvre d'un pareil projet, car à notre époque où le citoyen est de plus en plus directement touché par les décisions « d'intérêt général » il semble de plus en plus démuné pour faire entendre sa voix. Il est vrai qu'un mécontentement se fait ressentir parmi la population et en priorité parmi la plus défavorisée pour des raisons valables. L'analyse de ce mécontentement relève très souvent de l'initiative municipale. Pour prendre des exemples, pour la première fois des locataires de la Cité de l'III unis avec d'autres Cités HM et HLM ont mené une action de protestation devant la Mairie contre la hausse exagérée des charges locatives. Ainsi des habitants de la Robertsau ayant

reçus des factures des droits de riverains se sont révoltés dans une réunion. Sur le plan culturel, nos Associations sont toujours privées d'un Centre Culturel demandé depuis des années.

Les faits que je vous apporte ne sont pas exceptionnels ; il n'est plus de semaine où une lecture attentive de l'ensemble de la presse régionale ne nous fasse découvrir un groupe d'habitants, lancés dans l'action revendicative : loyers, charges, environnement, urbanisme etc., tous les aspects de la vie de quartier sont touchés.

Oui, il faut changer la Ville, mais pour ça il faut changer la politique et la structuration municipale. Que Monsieur le Maire se souvienne qu'il est élu pour toute la population, que la Municipalité se souvienne qu'elle est au service de toutes les couches sociales habitant le quartier.

Nous de notre côté, nous restons fidèle à nos actions et à nos revendications et à priori : participation et consultation des Associations de quartiers, suppression des droits des riverains, installation de locaux suffisants pour l'action culturelle de nos Associations.

Le Président : R. FELIX

## AGENCE IMMOBILIERE

S.A au Capital de F 100.000  
CABINET AFFILIE A LA CAISSE DE GARANTIE

IMMEUBLES  
FONDS DE COMMERCE  
PRETS HYPOTHECAIRES  
GERANCES

# STAHL

8, Place des Halles - 67-Strasbourg - Tél.: 32.50.42 - 32.51.56



# Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

TENUE AU RESTAURANT « AU COQ BLANC », SAMEDI LE 26 AVRIL A 15 H.

Le Président, Monsieur FELIX, ouvre la séance à 15 h 13 en souhaitant la bienvenue aux membres de l'association.

Après le respect d'une minute de silence, en mémoire de notre membre du comité, Monsieur Armand BLUM, mort au courant de l'exercice 1974-75, le président donne lecture de l'ordre du jour de la réunion.

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale 1974;
2. Rapport du Président.

Monsieur FELIX rappelle que se sont tenues 11 réunions au cours de l'exercice 1974-75.

Il rappelle les réunions extraordinaires concernant les affaires rue Mélanie, rue Himmerich et rue des Jardiniers. Monsieur FELIX souligne l'activité du comité dans plusieurs domaines, à savoir :

- l'obtention d'excellentes relations avec les services forestiers de STRASBOURG ainsi qu'avec les Eaux et Forêts. Dans le plan décennal de l'aménagement de la forêt du Rhin, nous avons été consultés et nos desideratas seront respectés à la lettre. Il est à souhaiter qu'il en sera de même pour l'aménagement du Parc, maintenant propriété de la Communauté Urbaine, et notre vœu est de le maintenir à l'état naturel avec une accessibilité à tous ;
- dans le domaine environnement le président met l'accent sur le grave problème que demeure la pollution de l'air, de l'eau et de la terre. Le président fait appel à la discipline de chacun. Il suffirait peut-être que chacun considère son environnement comme

son jardin, son appartement et un sérieux pas en avant serait fait !

Le parc de la petite Orangerie, souvent visité par des gens âgés ou des personnes avec enfants en bas âge, sert actuellement de terrain d'entraînement de moto-cross. Il est regrettable d'être obligé de recourir à la force publique si l'on veut maintenir au parc son calme naturel ;

- la circulation a toujours été un des premiers soucis du comité. La Communauté Urbaine nous a accordé l'aménagement d'un feu tricolore au croisement rue Boecklin avec la rue des Jardiniers et l'implantation de quelques panneaux STOP.

Une solution pour soulager la circulation dans la rue Boecklin, serait l'ouverture à la libre circulation de la route E.D.F. le long du Rhin ;

- la piscine sera enfin commencée au courant de l'année 1975. Cela fait quinze années qu'on parait à l'ECHO (édition de décembre 1960) les demandes de l'ADIR pour l'installation d'une piscine et d'une salle de fête ; quinze ans pour une piscine, combien d'années pour la Salle ??

Monsieur FELIX expose les activités du comité en ce qui concerne les voyages d'études ; rappelle le voyage à HANGONDANGE, bénéfique pour tous et le résultat que nous avons obtenu à notre demande d'audience à la Mairie de MULHOUSE ;

- le Président salue enfin Monsieur ARBOGAST, président des locataires de la Cité de l'III et le représentant des DNA, tous les deux présents à l'Assemblée Générale.

Suite page 11

Cadre réservé au

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES

**KLING**

95, rue Boecklin - ROBERTSAU - Tél. 31.06.40

(Bus : Arrêt Eglise)

ENTREPRISE GENERALE  
DE COUVERTURE SPECIALISEE  
ET DE FERBLANTERIE

**Alfred HILGERT Fils & Cie**

52a, Rue Himmerich - Téléphone : 31.14.94  
STRASBOURG-ROBERTSAU 31.09.33

Tous travaux de COUVERTURE en : Ardoises - Eternit ;  
Plaques planes et ondulées - Tôles ondulées  
Zinc - Aluminium - Cuivre, etc. - Tuiles  
plates et mécaniques - Cartons et Feutres  
bitumés - Toute Ferblanterie de Bâtiment

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

**M. CHRISTMANN**

2, rue du Plan - Tél. 31.19.33  
STRASBOURG-ROBERTSAU  
• LIVRAISON A DOMICILE

ATTENTION !

Toute correspondance pour « L'ECHO de la  
Robertsaue » est à adresser à  
M. ZIMMER EMILE, 23, rue de l'III,  
Strasbourg-Robertsau (Publicité - Rédaction)

Bonneterie • Lingerie • Mercerie • Cadeaux

**«AU CHOIX»**

DENISE GRASSER

STRASBOURG-ROBERTSAU  
86, rue St-Fiacre (Place des Tilleuls)

• Service de Blanchisserie • Teinturerie H. Vuillemin

LUNETTES  
VERRES DE CONTACT  
JUMELLES

BAROMETRES  
THERMOMETRES

**Optique de la Cathédrale**

Anciennement SAUER-GEIGER

J. C. RAGUIN

Opticien diplômé ENOM

11, place de la Cathédrale (face Kammerzell)  
67000 STRASBOURG - Tél. (08) 32.74.47

STATION MOBIL

**MIRBACH Henry**

- Vidange - Graissage - Pneus - Batterie
  - Auto-Radio - Accessoires
  - Lavage rapide avec abonnement 2 mois
- Ouvert de 6 h. à 21 h.

59, RUE BOECKLIN - Téléphone 31.09.57  
STRASBOURG-ROBERTSAU

Horlogerie • Bijouterie • Orfèvrerie

**V<sup>ve</sup> L. MEYER**

193, route de la Wantzenau - 31.16.17  
ROBERTSAU (près de la Papeterie)

- ▶ Réparations en tous genres
- ▶ Travail soigné / Prix modéré

ENTREPRISE DE RAMONAGE

**J. KIEFFER**

MAITRE-RAMONEUR (dipl.)

2, rue E-Maechling - 31.15.15  
STRASBOURG-ROBERTSAU

se recommande pour

Tous travaux de ramonage  
de cheminées et appareils de chauffage  
Vérification et expertise  
de Conduits de fumée  
Certificats de conformité, etc.

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

**SCHERRER S.A.R.L.**

72, RUE BOECKLIN  
STRASBOURG-ROBERTSAU  
Téléphone 31.03.89

Livraison à domicile  
Grand choix en charcuterie

Fabrication Mécanique en Treillis de Fil de Fer

Spécialités : Erection de clôtures complètes  
Clôtures d'enclosures - Stade - Tennis, etc.  
Grillages en tous genres : Ondulé - Simple  
torsion - Bordure parisienne

**KRIEGER RIMMELIN**

35, RUE BOECKLIN - Tél. 31.15.29  
STRASBOURG-ROBERTSAU

- FERBLANTERIE
- SANITAIRES - CHAUFFAGE
- ISOLATION DE COMBLES

ETABLISSEMENTS

**R. HOELLINGER-FUCHS & Cie**

94, RUE DE L'ANGLE - Tél. 31.12.32  
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU

- ◆ Pour toute commande passée de Juillet à la fin de 1975, remise exceptionnelle de 5 %

**SUPERETTE FRITSCH**

EPICERIE FINE

2, rue Menges - 31.12.18  
Strasbourg-Robertsau



S.à.r.l.

- ◆ PAPIER-PEINT
- ◆ REVETEMENT DE SOL

ATELIER ET MAGASIN DE VENTE AU DETAIL

15, rue du Commandant-Reibel  
ROBERTSAU - Tél. 31.12.97  
(derrière Cité Universitaire)

En location :

- ◆ Echafaudage roulant
- ◆ Table à tapisser
- ◆ Découpeuse de papier-peint

CHARBONS • BOIS • MAZOUT

Service «TOTAL - CONFORT»

**Ets BREVI S.à.r.l.**

16, RUE DU Dr. FRANÇOIS - Tél. 31.08.83  
STRASBOURG-ROBERTSAU

- Cuves à mazout toutes dimensions
- Charbon de bois
- Bûches pour cheminées



**Fleurs**

**Isoler**

- DECORATION FLORALE ET MORTUAIRE
- SERRE-EXPOSITION EN LIBRE-SERVICE

62, rue Boecklin - STRASBOURG-ROBERTSAU  
Tél. (08) 31.05.09

**AMBULANCES LA ROBERTSAU**

- PERMANENCE JOUR ET NUIT  
toutes distances France - Etranger

- Véhicules équipés en oxygène-Thérapie
- Attelles pneumatiques
- Equipement 1<sup>er</sup> secours etc...

PERSONNEL DIPLOME - Agréées par toutes les Caisses

79, rue Boecklin - STRASBOURG  
Tél. (08) 31.07.42 - Ligne Hôpital :



## Die weissen Neger?

Wenn Du dein Brot im Schweisse deines Angesichts verdienen musst, oder besser gesagt Lohnempfänger bist so danke allen dass Du nie krank wirst. Hat aber ein Sozialversicherter das Pech mal krank zu werden und von seinem Arzt Arbeitsunfähig geschrieben wird, bekommt er binnen 10 Tage eine Vorladung zum Vertrauensarzt... und nun kommen Sie zu dem Mann der über Leben und Tod der Sozialversicherten zu bestimmen hat; der «Vertrauensarzt».

Als mächtiger Mann auf der Sécurité Sociale bestimmt er ob der Kranke wieder arbeiten soll oder nicht, fragt nicht über den sozialen Stand jedes Einzelnen, von untersuchen überhaupt keine Rede, wenn Sie Chance haben werden Sie gewogen aber natürlich mit samt den Kleidern, und dann gibt der Mann Anweisungen. Dass man diese auf der Strasse hört, das kennen die Versicherten der Robertsau, denn um diese handelt es sich eben. Hauptsächlich auf die Frauen hat es dieser starke Mann abgesehen, und es ist allfänglich dass Frauen weinend von seinem Sprechzimmer herauskommen. Bei seinen Schreiereien gibt er auch oftmals Beispiele aus dem «Bled» denn dieser Mann soll ja in den Kolonien vorher «gearbeitet» haben. Vertauscht er die Robertsau mit Algerien? oder sind die Robertsauer Sozialversicherten Weisse Neger? Wie es auch sei in Punkto «liebe deinen Nächsten» hat dieser Mann nicht viel gelernt.

Alle Beispiele anzuführen über seine Leistungen wäre verfrüht. Wir hoffen dass diese Zeilen genügen werden, damit es auf der Sécurité Sociale in der Robertsau wieder ruhig wird. Wir sind der Ansicht dass auch die Gewerkschaften zu solchen Problemen Stellung nehmen müssten, damit wir nicht noch die Unterdrückten der «Sécurité Sociale» werden, die bekanntlich von unseren Beträgen lebt.

E. ZIMMER

## Die UNIAT gibt bekannt

- ▶ **Samstag, den 13. September**  
Jahresausflug der UNIAT nach HAGONDANGE.
- ▶ **Sonntag, den 28. September**  
Ausfahrt der UNIAT nach FLOESHEIM.
- ▶ **Montag, den 6. Oktober**  
Eröffnung vom Foyer in der Cité de l'III.
- ▶ **Dienstag, den 7. Oktober**  
Eröffnung vom Foyer im Coq Blanc.
- ▶ **Samstag, den 11. Oktober**  
Die UNIAT fährt in den Neuen.
- ▶ **Samstag, den 25. Oktober**  
GENERALVERSAMMLUNG DER UNIAT im Rest. COQ BLANC, 15 Uhr.
- ▶ **Sonntag, den 14. Dezember**  
Weihnachtsfest der UNIAT im Foyer des Loisirs - Cité de l'III.

N.B. — AUSFLUG DES INTERESSENVEREINS voraussichtlich anfangs OKTOBER.

Eine Umänderung des Programms wird in der Zeit bekanntgegeben.

## Madame OLLIER Jacqueline

Kinésithérapeute D. E.  
vous informe de l'ouverture d'un cabinet de Pédicure  
avec la collaboration de

Mademoiselle G. REVEILLAS

Pédicure-Orthopédiste D. E.

103, route de la Wantzenau - Tél. 31.15.12  
STRASBOURG-ROBERTSAU

## Restaurant «A LA ROSE»

M. B. DUBOURG

27, rue des Jardiniers - Tél. (88) 31.06.56  
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU

Cuisine Bourgeoise ♦ Plat du Jour ♦ Couscous tous  
les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis du mois ♦ Petite Salle pour fêtes  
de famille et banquets

## ♦ Petite CARAVANE 2 1/2 places TRES BON ETAT à vendre

Installation complète - matelas - glacière - réchaud  
évier avec réservoir - rideaux etc...

PRIX A DEBATTRE - Tél. 31.11.03

## ELECTRO COMPTOIR

103, route de la Wantzenau - Tél. 31.00.63  
ROBERTSAU

Votre spécialiste :

Radio • T.V. couleur, noir et blanc  
Machine à laver le linge - vaisselle  
Réfrigérateur • Congélateur  
Distributeur RADIOLA

Service après-vente ♦ Crédit sur mesure

## Petites annonces

♦ CARAVANE 4-5 places  
(Digue), cuisine en haut  
chauffage mazout, W.C.  
chimique, stabilisateur,  
auvent et éventuellement  
voiture avec attache,  
Simca Break 1501, le  
tout en bon état

A DEMANDER: 23, rue  
de l'III, Robertsau, ainsi  
que 2 fûts à mazout  
avec pompe automatique  
à vendre même adresse.

♦ MACHINE A COUDRE  
(meuble) bonne occasion  
à vendre.  
Prix 350.- Frs.  
S'adresser à: Madame  
BURGER  
23, rue Himmerich.

♦ POUSETTE en bon état  
à vendre, 50 Frs.  
Paul MUNCH  
117, r. de la Wantzenau

## o Geschichte der Ruprechtsau

Nun berichten die Fährgen. «Hengest der fährgen hat geseit, dass er 38 Pf. dies Jahr sollte geben. Claus Richter, der vor Hengest ein fährgen war, hat geseit, dass er und seine gemein hant das fahr wohl 5 Jahr gehabt und hant jahres davon 42 Pf. und ein Jahr gebeut sie nur 40 Pf.» Er sagt auch: «wenn er schiffunge (Ort, wo man einschiff, Landeplatz) und wege gemacht hätte, so hätte er das fahr um 30 Pf. haben können. Er hätte aber lieber seine 40 Pf. bezahlt und den herren die Anlage der Wege, steg und Schiffungen überlassen».

«Er hat auch geseit, dass zu etlichen zeiten Baseler ein Jahr nur 16 Pf. davor gab, damals als das fahr wüste (verlassen) war gelegen».

Auch einige Ruprechtsauer kommen zum Wort: der alte Spete, Cuntz Rote, Klein Meyger, Gross Meyger, Henselin Schwantz, Heitz der Rosshirte. (Professor Como, den die alte Ruprechtsau, besonders das niedere Fahr interessierte, zählt diese Namen zu den ältesten, die uns aus der Ruprechtsau überliefert sind).

Meister und Rat beschlossen: Herr Gosso Engelbrecht und die von Grostein sollen alle Wochen von des Fahres wegen 10 Schilling bekommen von dem Tage an, da ihnen das Fahr genommen ward. Ferner sollen den Fahrherren verbleiben alle die liegenden Güter, die sie bisher von desselben Fahres gehabt und genossen haben; dafür sollen aber die Fahrherren die Wege und Stege machen in der Ruprechtsau, die sie von altersher alda gemacht haben.

Am 8. März 1395 stimmte der Lehnsherr Johann von Lichtenberg dem zu unter der Bedingung, dass sie das, was Strassburg den Ritters Gosso Engelbrecht und Claus von Grostein, seinen Mannen, jährlich für die niedere Fahr geben, von ihm, seinen Erben und der Herrschaft zu Lichtenberg zu Lehen haben und behalten nach Lehenrecht und Gewohnheit. So blieben diese Ritter im Besitze des Lehens.

1440 kennt einen Spruchbrief, kraft dessen «die Steeg zwischen Grostein und dem Alten Hof vor dismahl zur Helte von denen Ruprechtsauern vnd zur übrigen Helte von H. Clausen von Grostein und H. Engelbrecht gefertigt und künftig aber von diesen allein soll erhalten werden».

Die Urkunden sprechen 1493 und 1504 noch vom Fahr. Als «varherren der Niederfahr werden genannt: die Müllenheim, die Knöbel von Katzenellenbogen, Zeisholff, die Grafen von Eberstein, die Herren von Altdorf und die Wollschlager. Sie alle hatten die erwähnten Rechte und Pflichten.

Ein Bericht vom Ruprechtsauer Fahr aus dem Jahre 1504 sagt uns: Auf Grund einer Verschreibung soll Daniel von Mühlheim und seine Erben, nachgehends Michel Hanen Kinder, jetzt Herr Hans Jacob Zeissolffs Erben zahlen auf Maria Verkündigung, auf Johannis, auf Michaelis, auf Weihnachten je eine bestimmte Summe. Sie sollen, weil für das Fahr der Austeg gemacht worden, dieselbe Bruck «halten» und den vierten Pfennig an all dem, das an dieser Brücke «verbauen» wird, der Stadt wieder geben. Der Pfennigturm bucht obiges Vierteljahrgeld als Einnahme und die Ausgaben für die Aubrücke als Ausgabe. Es wird dann noch ein, zwei oder drei Jahren mit den Erben abgerechnet. (V.C.G.B. 43 Nr. 29).

Die Annalen des Sebastian Brant vermerken 1526: «Das fahr in Ruprechtsau soll abgestellt werden.»

In diesem Abschnitt sei auch noch kurz hingewiesen auf Güter, die Fremde damals hier besaßen. Wir haben schon von Ritter Bock, von Ripelin und Peter Schwarber gesprochen. Auch das Kloster St. Stephan war in der Ruprechtsau begütert. 1430 verkauften die Ritter von Ostheim an den Ritter Heinrich von Mülheim seine in der Ruprechtsau gelegenen Güter. (Archives de Département: Rép. Spach, St. Etienne Série H 2674). 1433 werden Lichtenbergische Lehnsgüter in der Ruprechtsau genannt und 1493 hat Ludwig von Aldorf, genannt Wollenschläger, mit Erlaubnis

des H. Simon, Grafen zu Zweybrücken, und H. Philipp, Grafen zu Hanaw-Lichtenberg an die Stadt verkauft: eine «Hofstatt, darauf ein Thürleim gestanden, mit Garten und Wehr, bey dem Teuch gelegen». Der Name Wollenschlagers Gut tritt auch dabei auf. (V.C.G.B. 43). 1458 beschäftigt man sich mit den Rathsamhausenschen und Stürmschen Gütern (auch 1460). Die Sturm haben von den Gütern der Rathsamhausen zum Stein zu Lehen. Die Ruprechtsauer erklären, «dass dies Werd und die Wilgen (Weidenbäume) der Gemein gehören, ein Allmend sei. Ihr Vieh habe immer freien Zutritt gehabt, nie habe es ein Zaun umgeben. (V.C.G.B. 43). 1510 spricht von Haus und Hof in der Auen, «ein Flotzgrund auf den Rhein ziehend, neben der Frau von Tübingen Güter» gelegen.

### 4) Unsere ersten Gotteshäuser

Die beiden Strassburger Bürger Peter Schwarber und Ripelin, welche Güter in der Ruprechtsau besaßen, scheinen sich mit den Ruprechtsauern gut verstanden zu haben, abgesehen von dem Zwischenfall im Jahre 1319. Wenigstens ist in den Urkunden kein Streitfall mehr berichtet.

Das Gut der Schwarber lag in der Mittelau, das des Ripelin weiter oben, etwa dort, wo einst Böcklins Burg gestanden. Die Leute bepflanzten deren Felder gegen Entgelt, und alles lief anscheinend in guter Ordnung. Beide dachten auch an das geistliche Wohl der Ruprechtsauer. Unser Ort gehörte kirchlich zur Pfarrei St. Stephan in der Stadt. Ein weiter Weg war es, wahrhaftig, den die Leute zu gehen hatten, um dem Gottesdienst beizuwohnen. Dazu kamen noch kleinere und grössere Überschwemmungen, welche die Leute an der Ausübung ihrer religiösen Pflichten hinderten. Und so liess denn ein Nicolaus Schwarber im Jahre 1339 aus eigenen Mitteln eine Kapelle erbauen und zwar an der Stelle, wo jetzt die protestantische Kirche sich erhebt. Über der Türe dieser Kapelle stand folgende Inschrift: 1339. Anno domini MCCCXXXIX haec capella est constructa per procuratorem Nicolai dicti Swarber. Orate pro eo. (Im Jahre 1339 ist diese Kapelle errichtet worden dank der Initiative und der Gelder, gegeben von Nicolaus Schwarber. Betet für ihn).

Die Inschrift ist heute noch in der Eingangshalle der protestantischen Kirche links zu sehen.

Die Kapelle war dem hl. Georg geweiht und unterstand der Pfarrei St. Stephan in der Stadt. Anfangs mussten die Leute Sonntags nach St. Stephan gehen, nur Werktags las der Kaplan die Messe in der hiesigen St. Georgskapelle und übte da die Seelsorge aus, so tat es z. B. Kaplan Johann Kärlicher.

Die Errichtung einer zweiten Kapelle plante 1331 schon ein anderer hier begüterter Strassburger, der Edelknecht Otto Ripelin, genannt Kuhse, und seine Frau Heilika. Sie soll erst 1358 fertiggestellt worden sein und lag vermutlich am oberen Eingang der Ruprechtsau, wo Ripelin Güter besass.

Nun erscheint aber auch laut Strassburger Urkundenbuch VII, 5 und des Strassburger Bezirksarchivs H 2863 fol. 53 ff ein Johann Munser von Offenburg, Strassburger Priester, Kaplan des Altars der zehntausend Märtyrer in Strassburg (St. Agneskloster) und stiftet am 26. Januar 1339, also im gleichen Jahre, da die Ruprechtsauer St. Georgskapelle des Schwarber entstand, eine Pröbende in der Ruprechtsau, Pfarrei St. Stephan in Strassburg in der zu Ehren des hl. Nicolaus zu errichtenden Kapelle. Diese Kapelle wird erbaut werden neben dem Steinachweg. Die alte soll man abbrechen.

Welches ist diese «alte» Kapelle?

Ein Haus in der Münsterstrasse (Nr. 20, früher Nr. 4) wird mit der Ruprechtsau in Verbindung gebracht. Es war als



# o Geschichte der Ruprechtsau

Präbende an die Kapelle St. Georg von Ruprechtsau verpflichtet bis gegen Mitte des 16. Jahrhunderts (nach Seyboth). 1516 war das Haus auf 8 Jahre an den Maler Hans Baldung, genannt Grien, vermietet. Gegen 1620 erwarb ein Bäcker, und 1836 wurde die Backerei zur Coniserie. Eine Urkunde sagt: «1331 eine Capell wird alda (in der Ruprechtsau) erbaut und einige ewige Pfund gestiftet». 1331 weist auf die Ruppelinsche Kapelle hin. Merkwürdigerweise deckt sich folgende Jahreszahl mit der oben genannten 1358, dem Jahr, in dem vermutlich die Ruppelinsche Kapelle fertiggestellt wurde. Es heisst da: 1358 musste für die Ruprechtsau ein ständiges Vikariat errichtet werden, da «viele Häuser dort gebaut sind und viele Menschen dort sich angesiedelt» hatten.

Wir sehen, dass es an Unklarheiten nicht fehlt.

Auch folgendes nennt die Ruppelinsche Kapelle nicht: Als 1371 im Bistum Strassburg eine päpstliche Steuer eingesammelt wurde, standen auf der diesbezüglichen Liste die Namen zweier Kapläne in der Ruprechtsau: Ludwig und Burkard. Es steht da, dass zu zählen haben:

Ludowicus, cappellanus capelle in Augia (Robertsau), 2 Schilling 8 Pennig, Burkardus, cappellanus capelle in Augia, 3 Schilling.

(Nach «Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins», Bd. XXI).

Demnach waren zwei Kapellen im Jahre 1371 in der Ruprechtsau. Eines ist länger: die Schwarbersche Kapelle

St. Georg gehörte den Katholiken bis 1524, als die Reformation hier eingeführt wurde. Von einer zweiten Kapelle hat sich weiteres nicht ermitteln lassen. Wir haben im zweiten Kapitel, als wir von der Burg des Ritters Boecklin sprachen, erwähnt, dass ein Nachkomme der Familie 1856 Reste der Burg, die 1200 zerstört wurde, am oberen Eingang der Ruprechtsau gesehen habe. Wie wir erfahren, fand man in einem der dort liegenden Gärten Baureste aus gotischer Zeit. Könnten diese nicht auch als Steine der einstigen Ruppelinschen Kapelle angesprochen werden? Nachgrabungen könnten da Klarheit schaffen.

Wie die Annalen des Sebastian Brant berichten, gehörten die Ruprechtsauer nicht alle zur selben Pfarrei. Es heisst da 1502: «Die üs der Ruprechtsau bringen an, nachdem sie ein teils gehören den Keule, den Bischhen (Bischheim), den S. Steffen, wollten gern einen priester haben und ziehen, der inen sacrament gebe mit begrebe».

Die Ruprechtsauer wünschten einen Geistlichen, der bei ihnen wohnt. 1524 lesen wir in den gleichen Annalen: Es bitten «arme Leute in der Ruprechtsau um ein klein Stück Allmend, das sie gern brücken wollten zu eim hüß, das sie irem caplan bühren wollten mitteilen.» Die Stadtverwaltung war damit einverstanden. Die Bauherren sollen den Platz sich ansehen. Doch die Gemeinde soll jährlich einen Schilling dem Zinsmeister der Stadt zahlen. (XXI Memoriale anno 1524).

(Fortsetzung folgt)

## ROCADE NORD (1<sup>er</sup> tronçon)

Si nous prenons position concernant ce problème, c'est qu'une fois de plus il y est question de « Prestige » et que pour quelques uns des avantages sont en jeu.

Sur invitation de l'ADEAS - Association de Défense de l'Environnement et des Sites Naturels de l'Agglomération Strassbourgeoise -, le Comité de l'ADIR a procédé à une visite des lieux puis assisté à une réunion afin d'examiner les problèmes qui préoccupent les riverains touchés par ce projet.

Que signifie Rocade Nord (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tronçon)?

Tout simplement une autoroute, rehaussant la place de Haguenau (entrée terrain des Pompliers) au port au Pétrole. Le premier tronçon, qui atteint le pont Herrenscheidt, comporte naturellement 2 fois deux voies, doit coûter 2 milliards de francs. Les nombreux jardins ouvriers qu'on a pris aux travailleurs, c'est une honte...

Le deuxième tronçon prévu, à plus longue échéance, comme nous avons appris, va du pont Herrenscheidt au port au pétrole. Il doit longer l'Aar (celle-ci sera canalisée par un système de tuyaux souterrains et comblée), puis passant près de l'ancien chantier de construction navales et le petit terrain de sport de l'ASS, traverser le canal de la Marne-au-Rhin, longer la vieille station d'épuration près du canal et rejoindre ainsi le port au pétrole, voilà le projet provisoire.

On a à peine besoin de souligner ici que presque l'ensemble de ce terrain fait partie de la ceinture verte et que le petit nombre de propriétaires qui s'y trouvent, devra naturellement être exproprié.

Si ce projet doit être réalisé combien d'arbres et d'espaces verts sont condamnés à être sacrifiés?

D'après la loi ce projet est caduc, mais une fois de plus la municipalité n'en a cure.

Afin de permettre à nos lecteurs d'y voir clair, nous publions en fin d'article le texte de loi datant du 21 juillet 1922 et concernant les espaces verts.

Si l'ADIR est amenée à prendre position contre l'Administration municipale alors cela pour diverses raisons:

1. Etant donné l'abattage d'arbres.
2. Le coût élevé de l'opération, qui ne va pas manquer de se répercuter sur nos feuilles d'impôts.
3. Par crainte de voir la première tranche achevée et la seconde tranche jamais réalisée faute de crédits, par conséquent de voir s'écouler tout le trafic par la rue du Canal, à travers le canal de la Marne-au-Rhin (Schiltigheim), par la Cité du Marais et du Ried ou la rue de l'Ille (Robertsau), ce qui aurait des répercussions très graves sur la situation déjà dangereuse de ces deux voies.

Nous voulons soumettre la question à la population concernée.

A qui profite ce projet, aux Compagnies pétrolières du Port Autonome ou à la population?

Nous attirons l'attention sur le fait qu'en septembre ou octobre se tiendra une grande réunion d'information. Jour et lieu seront communiqués par la presse en temps utile.

E. ZIMMER

## Rocade Nord

### ANNEXE N° 1: Loi du 21 juillet 1922

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

L'enceinte fortifiée de la Ville de Strasbourg (noyau central y compris le bastion situé immédiatement au nord de l'écluse à la Ville de Strasbourg, moyennant paiement pécuniaire et aussi, le cas échéant, par voie d'échanges, suivant conditions à fixer par des conventions spéciales, à l'exception des parcelles qu'il sera jugé nécessaire de réserver aux besoins des services publics de l'Etat.

#### ARTICLE 2

Les terrains de la zone des fortifications sont affectés par l'Etat à la Ville de Strasbourg, moyennant paiement pécuniaire et aussi, le cas échéant, par voie d'échanges, suivant conditions à fixer par des conventions spéciales, à l'exception des parcelles qu'il sera jugé nécessaire de réserver aux besoins des services publics de l'Etat.

#### ARTICLE 3

Dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publique, et sauf les dérogations autorisées par décret, conformément aux dispositions du présent article, les terrains constituant la première zone de servitude militaire de l'enceinte, à compter de la limite extérieure de la zone des fortifications, continueront à être grevés de la servitude non aedificandi, et seront aménagés en espaces libres, parcs et jardins à l'exception:

1. Pendant le temps de leur affectation: de ceux qui sont affectés ou à affecter à un usage public ou à un service public de l'Etat, du département ou de la commune, tels que les voies publiques, les chemins de fer, ports fluviaux, etc.;
2. des cimetières existant au jour de la promulgation de la présente loi;
3. des terrains qui sont ou seront vendus ou loués à des particuliers par l'Etat, la Ville ou toute autre collectivité publique, à proximité de ports fluviaux ou voies fluviales existants ou à créer, pour faire l'objet d'une exploitation commer-

#### LOI

#### relative au déclassement de l'enceinte de la Ville de Strasbourg

ciiale ou industrielle répondant à la destination de ces ports ou voies fluviales, la portion de terrain limitée par la gare des marchandises et sa route d'accès d'une part, et le remblai de la voie ferrée de Saverne, d'autre part sera assimilée aux terrains visés dans le précédent paragraphe:

1. des terrains appartenant à l'Etat et maintenus comme terrains d'exercice, d'instruction ou de sport pour les troupes de la garnison;
2. des terrains qui seraient cédés à l'autorité militaire en vertu de conventions spéciales pour l'instruction, les jeux et les sports;
3. des terrains qui, au 11 novembre 1918, étaient déjà constitués en polygones exceptionnels;
4. d'un emplacement d'une superficie de 30 hectares d'un seul tenant réservé à des organisations passagères: expositions, foires, etc.;
5. des terrains en bordure des voies publiques de pénétration existantes (pour chacune des portes actuelles de l'enceinte, la route qui y aboutit directement) ou la Ville déciderait d'autoriser des constructions, sous réserve que ces constructions ne s'étendront pas à plus de 40 mètres de la limite de la voie publique, et que, sur chacune de ces doubles bandes d'une largeur de 80 mètres, la densité des constructions non contiguës ne dépassera pas 25% de la surface;

Ces dispositions s'appliqueront également aux deux nouvelles voies de pénétration à créer, qui déboucheront l'une à la porte de Schirmeck, l'autre en un point situé entre les portes de Pierre et de Schiltigheim;

6. des terrains réservés à la construction pour par la réalisation du plan général d'aménagement de la Ville. Ces terrains seront déterminés par décret, sur le vu des plans d'aménagement dressés par la Ville: leur surface globale sera compensée par une surface au moins égale libre de toute traction, successivement déterminées par décret, sous réserve que la totalité de la zone soit acquise ou expropriée dans un délai maximum de vingt-cinq ans.

En dehors des terrains définis ci-dessus aucune portion ne pourra être distraite des terrains destinés aux espaces libres en vue d'y élever des constructions, si ce n'est pour l'établissement des édifices nécessaires à la surveillance et à l'utilisation de ces espaces libres, lesquelles constructions ne pourront, dans leur ensemble, occuper une surface de plus d'un quartième des surfaces dont il s'agit, et devront être réparties, sur l'ensemble de la zone à aménager et de préférence en bordure des voies publiques.

La limite de la première zone de servitude pourra être modifiée et déplacée en deçà, mais pas au-delà, par décrets rendus sur le vu des plans d'aménagement de la Ville.

#### ARTICLE 4

Par dérogation au décret du 26 août 1918, créant un polygone exceptionnel à Strasbourg-Neudorf, et en vue des agrandissements projetés du port de Strasbourg, une servitude non aedificandi sera établie dans les parties hachurées en rouge sur le plan joint à la présente loi: cette servitude ne s'appliquera ni aux aménagements futurs du port, ni aux constructions industrielles ou commerciales répondant à la destination de ce port.

#### ARTICLE 5

Les terrains de la zone des fortifications proprement dits ne seront pas grevés de la servitude, non aedificandi, à l'exception de ceux qui, par voie d'échange seront réunis aux terrains de la zone de salubrité pour être aménagés en espaces libres.

#### ARTICLE 6

La Ville de Strasbourg sera tenue d'acquiescer, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exception de ceux visés aux paragraphes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'article 3, tous les terrains occupés ou non par des constructions, qui sont compris dans la nouvelle zone des servitudes. Ces acquisitions ou expropriations pourront être faites par tractions successives déterminées par décret, sous réserve que la totalité de la zone soit acquise ou expropriée dans un délai maximum de vingt-cinq ans.

Seront aussi exceptés de l'obligation d'expropriation les

terrains aménagés actuellement en espaces libres (jardins potagers, fruitiers ou d'agrément), devant conserver cette affectation dans l'aménagement de la zone, sous réserve que les propriétaires de ces terrains s'engageront par contrat à se conformer à l'avenir aux prescriptions de la Ville pour toutes modifications qu'ils désireraient effectuer ou que la Ville jugerait nécessaire d'effectuer à l'état de leur propriété.

#### ARTICLE 7

L'expropriation des terrains de la zone destinée à l'œuvre d'utilité publique définie ci-dessus, sera poursuivie par la Ville de Strasbourg dans les formes et suivant les conditions déterminées par la loi du 3 mai 1841 et du 6 novembre 1918 sous les dérogations suivantes:

1. Par le jugement d'expropriation rendu en application de l'article 14 de la loi du 3 mai 1841 et du 6 novembre 1918, le tribunal désignera un expert qui sera chargé, de concert avec les autres experts mentionnés ci-après, de procéder aux estimations en vue de fixer les indemnités de dépossession;
2. à défaut d'entente amiable, et si les offres de la Ville de Strasbourg ne sont pas acceptées dans les délais impartis par les articles 24 et 27 de la loi du 3 mai 1841, la Ville notifiera le nom de l'expert par elle choisi et invitera les intéressés à désigner, dans le délai d'un mois, un autre expert pour procéder, avec le concours de l'expert désigné par le jugement d'expropriation, à l'estimation des immeubles dont la dépossession aura été prononcée et à l'évolution des indemnités dues aux divers propriétaires et locataires avec ou sans bail. Faute par les intéressés de faire connaître le nom de l'expert dans le délai imparti, la désignation en sera faite par ordonnance du président du tribunal régional sur simple requête. Les experts devront indiquer leurs évaluations respectives par écrit dans le délai de deux mois;

3. les estimations des experts seront, à défaut d'entente amiable entre les parties sur l'expertise, soumises au jugement du jury spécial d'expropriation constitué par la loi du 3 mai 1841, modifiée par les lois du 21 avril 1914 et du 6 novembre 1918. Les rapports des experts



## Vers la création d'un centre socio-culturel à la Robertsau ?

L'Entente des sociétés de la Robertsau qui s'est réunie fin juin dans les locaux de « La Concorde » a examiné les possibilités d'implantation d'un centre socio-culturel dans le faubourg. Il convient de signaler qu'aucune démarche auprès des autorités compétentes n'a encore été engagée, qu'aucune décision n'a été prise si ce n'est celle d'étudier l'opportunité de s'engager dans une telle réalisation.

### ■ Le centre socio-culturel... réponse à une nouvelle dynamique sociale

Qu'est-ce qu'un centre socio-culturel ? Dans une petite récemment éditée par la Fédération départementale des centres socio-culturels (du Bas-Rhin), le centre se définit globalement comme une réponse privilégiée aux nouvelles réalités sociales. Dépassant la simple salle de fêtes de quartier, il se veut le nouveau point central du quartier, remplissant des fonctions d'accueil, de support de la vie associative (par les locaux, le personnel d'animation mis à disposition des sociétés...). Le centre socio-culturel devra être formateur des responsables de demain par des structures participatives adaptées, la formation des bénévoles : il veut trouver les moyens de réveiller les énergies, de redonner à l'anonyme une place d'homme responsable de son avenir.

Au cœur de la nouvelle dynamique d'action sociale, le centre veut s'efforcer de regrouper toutes les instances d'intervention : au-delà du morcellement actuel des services, le centre cherchera par exemple à regrouper en un

même endroit, connu de tous, sécurisant : les halte-garderies, jardins d'enfants, services médico-sociaux, équipes de prévention, cours ménagers, assistantes sociales, etc...

En quelque sorte, pour résumer, le centre est une maison pour tous, regroupant à la fois la vie associative d'un quartier, mais aussi (et c'est important) les « inorganisés », ceux qui refusent les structures fixes des sociétés. On en arrive à la création de nouvelles associations, de nouvelles activités autogérées par les usagers comme d'ailleurs dans toutes les sociétés traditionnelles : la fonction d'accueil (bar, secrétariat permanent, bibliothèque, etc...) reste un point très important considéré comme passage de l'inorganisation à la prise de responsabilités : « le centre socio-culturel n'est pas le lieu où sont utilisées toutes les forces vives mais le moyen qui permet qu'elles soient mises en œuvre là où il faut. »

Le centre permet de développer une politique d'animation globale, commune à tous ceux qui y adhèrent, sur un quartier déterminé.

### ■ Cette formule peut intéresser la Robertsau :

Une fois ces buts déterminés on peut facilement tracer le parallèle avec les problèmes, les besoins (combien de fois ici démontrés) de notre faubourg. « N'avons-nous pas constaté que les besoins primordiaux actuels étaient :

- salle de fêtes (de taille intéressante, de prix abordable),
- locaux de réunion pour les associations,
- halte-garderie - jardin d'enfants,
- hall de sport (handball, cyclisme, football, gymnastique...),
- locaux pour des permanences d'accueil, des cours ménagers...
- sans compter le développement nécessaire d'une politique d'animation qui puisse composer avec les données traditionnelles du faubourg et les nouvelles orientations définies par les courants sociologiques et socio-culturels actuels.

La construction d'un tel centre, si elle est décidée, ne sera pas l'affaire de quelques-uns : l'Entente désire s'ouvrir à toutes les personnes intéressées. Le travail sera rude et épuisant pour la mise en place d'une telle structure et seule une équipe déterminée, soutenue par une large frange de la population robertsauvienne pourra espérer aboutir.

Sachons démontrer ensemble que l'autogestion n'est pas un vain mot et que la Robertsau, comme d'autres faubourgs l'ont déjà fait (Elsau, Cronenbourg, Schiltigheim...) saura se battre jusqu'au bout pour obtenir une juste réponse à ses revendications. Ce n'est qu'à ce prix que les diverses administrations acceptent de se rendre à l'évidence : les organismes-payeurs ne subventionnent guère les inactifs, ceux qui ne remuent que des idées et des feuilles de papier...

Les personnes intéressées par ce projet ou désireuses d'obtenir des renseignements complémentaires peuvent s'adresser à M. Zimmer, président de l'Entente, 23, rue de l'III, Robertsau.

Une réunion d'information s'adressant à tous les habitants de la Robertsau sera organisée dès la rentrée scolaire 1975. En attendant, il s'agit déjà de rédiger des projets à soumettre aux autorités et toutes les bonnes volontés ne seront pas inutiles, pour accomplir les démarches nécessaires, recenser les besoins...

François MAECHLER  
Secrétaire de l'Entente

## Annexe N° 1

### ● Suite de la page 7

sont joints aux pièces à remettre au jury : les experts assistent au débat et sont convoqués dans les formes prescrites par l'article 31 des lois des 3 mai 1941 et 6 novembre 1918.

#### ARTICLE 8

Des indemnités de plus-value pourront être réclamées par la Ville aux propriétaires des fonds voisins de la zone aménagée en espaces libres et de ceux voisins de la limite intérieure de la zone des fortifications sur une profondeur qui ne pourra dépasser 250 mètres pour les premiers et 100 mètres pour les seconds et qui sera déterminée, dans chaque cas, par les jurys qui fixeront les indemnités conformément aux dispositions de la loi du 3 mai 1941 modifiée par les lois du 21 avril 1914 et du 6 novembre 1918, sous réserve des dérogations prévues à l'article 6.

Seront exemptés de cette indemnité les fonds de l'Etat ou des services publics.

#### ARTICLE 9

La portion de terrain comprise dans la zone de salubrité et faisant partie du territoire de la

commune de Schiltigheim sera annexée au territoire de la Ville de Strasbourg.

Les indemnités de plus-value des fonds situés dans les portions de terrain voisines de la zone aménagée et faisant partie du territoire de la commune de Schiltigheim profiteront pour moitié à cette commune et pour moitié à la Ville de Strasbourg.

#### ARTICLE 10

Le produit de l'aliénation des immeubles militaires déclassés sera porté au crédit du compte ouvert par la loi du 17 février 1893.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat. Fait à Rambouillet, le 21 juillet 1922  
signé : A. MILLERAND

Par le Président de la République  
Le garde des sceaux, ministre de la justice  
signé : L. BARTHOU

Le ministre de la guerre et des pensions  
signé : MAGINOT  
J.O. du 27-7-1922.

## le MESSTI de la Robertsau aura lieu

le 26, 27 et 28 Juillet 1975 et le 2, 3 et 4 Août 1975

ATTENTION ! les dates ont été reculées de un dimanche par les autorités

### Restaurant «COQ BLANC»

M. et Mme Pierre MEYER

9, rue Mélanie  
STRASBOURG-ROBERTSAU  
Téléphone 31.25.99

- PLATS DU JOUR
- Prima Rossbiff 2<sup>e</sup> samedi du mois

TOUS LES MARDI, MERCREDI, JEUDI RENCONTRE  
DU 3<sup>e</sup> AGE DE L'UNIAI

### Restaurant «Au Cheval Blanc»

M. et Mme MUNCH Charly

- ◆ SON ROSSBIF, 1<sup>er</sup> samedi et dimanche du mois et pendant le messti
- ◆ SES PETITS PLATS Froids

47, rue Himmerich • ROBERTSAU • Tél. 31.08.43

### TABAC CARLEN

- ★ JOURNEAUX - PAPERIE
- ★ ARTICLES POUR FUMEURS DE GRANDES MARQUES
- ★ CADEAUX

67000 STRASBOURG-ROBERTSAU Tél. 31.13.27  
72, rue Boecklin

### EBENISTERIE • MENUISERIE

#### TREGER Frères

- ★ Aménagement d'intérieur
- ★ Tous genres de travaux sur mesure
- ★ Arrangements de magasin

51, boulevard Clemenceau STRASBOURG ☎ 35.17.22  
54, rue Himmerich ROBERTSAU ☎ 31.17.59

### Société d'Exploitation des Ets Martin SCHUCH s.à r.l.



- INSTALLATION SANITAIRE
- CHAUFFAGE
- FERBLANTERIE

STRASBOURG-ROBERTSAU  
12, rue Ripellin - Tél. 31.09.36  
• tous articles sanitaires en magasin

### BOULANGERIE ★ PATISSERIE ★

#### Albert VEIT

84, ROUTE DE LA WANTZENAU  
STRASBOURG-ROBERTSAU  
Téléphone 31.19.13

### • CRÉPISSAGE ET MAÇONNERIE

## G. DI-FILIPPO

17, rue Hechner ☎ 31.06.32  
67000 Strasbourg-Robertsau

- Travaux exécutés par le patron même

- Facilité de paiement



## STAEBELL René - BONNETERIE

85, rue Boecklin • 67000 STRASBOURG-ROBERTSAU • Tél. 31.07.10  
7, rue du Maire Kuss • STRASBOURG

LAINES PINGOUIN  
MERCERIE - BRODERIE - LINGERIE - BONNETERIE - LAYETTE

GAINES ET SOUTIENS FELINA Confection dames et enfants -  
Bas et chaussettes

### vous propose posez votre papier peint vous-mêmes

- Grand choix en papiers peints - Catalogue livré à domicile sur demande
- Peinture : à l'huile, vinylique, émail
- Pinceaux - Colle - Enduit etc.
- Jardinage : Graines potagères et florales, Produits anti-parasitaires et engrais

DROGUERIE  
**M. SCHORDERET**

92, route de la Wantzenau  
67000 ROBERTSAU  
Tél. 31.12.95

DROGUERIE  
**A. SIEFER**

89, rue Boecklin  
67000 ROBERTSAU  
Tél. 31.04.95

### AQUARIUM • PECHE • ORFÈVRE **LACHENMAIER René**

Nouveau propriétaire : ancien Propr. MOSER F.

38, rue Boecklin  
STRASBOURG-ROBERTSAU - Tél. 31.06.25  
• Poissons exotiques - Aquariums, accessoires  
• Articles de pêche - Réparations  
• Outils en tous genres  
• Toutes nourritures poissons et oiseaux  
• Appâts, vifs - Crevettes à la minute

### ACHTUNG!

Die ganze Korrespondenz für unser  
ECHO de la Robertsau ist zu richten an  
E. ZIMMER, 23, rue de l'III, Robertsau.  
(Werbung und Redaktion).



- Travail consciencieux
- Prix modérés
- Garde-meubles
- Toutes Directions

5, rue des Balayeurs - STRASBOURG - Tél. 35.18.74

### CYCLES • MOTOS **Eugène KLEPPER fils**

9, rue Mélanie - STRASBOURG-ROBERTSAU  
Tél. 31.09.59

- ATELIER DE REPARATION
- VENTE DE SOLEX
- MOBYLLETES PEUGEOT et FLANDRIA

### BOUCHERIE - CHARCUTERIE FINE

## Aloyse GUHMANN s. a.

90, route de La Wantzenau ☎ 31.02.16  
STRASBOURG-ROBERTSAU

Livraison à domicile

### ◆ BOULANGERIE ◆ PATISSERIE

## CHARLES KLINGHAMMER

10, RUE MELANIE  
STRASBOURG-ROBERTSAU  
Téléphone : 31.11.22

## Garage Roger BUR

18 - 20, rue Mélanie  
67000 Strasbourg-Robertsau

Téléphone 31.02.41

## Chaussures HEPP

Ant. MEHL - Jean-Luc -

RUE REISSEISSEN - Tél. 31.28.86  
(près supermarché GRO)

ROBERTSAU

- ◆ chausse petits et grands en toute confiance

### ETABLISSEMENT HORTICOLE

## Frédéric Rolh

52, rue Jeanne-d'Arc - Téléphone 31.16.67  
STRASBOURG-ROBERTSAU

Plantes de serre et d'appartement - Bouquets et couronnes  
Palmeiers et plantes pour balcons - Travaux décoratifs

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

(Suite)

- Malgré son extinction de voix, Monsieur ZIMMER donne une rapide traduction en dialecte de l'exposé du président. Monsieur ZIMMER, avec sa bonhomie habituelle, raconte une anecdote vécue à l'agence de la caisse de Sécurité Sociale, anecdote qu'on pourrait qualifier de comique si le principal intéressé de l'histoire n'avait pas déjà soulevé des protestations, encore heureusement contenues, dans la population de notre faubourg. Monsieur ZIMMER a été acclamé par l'assistance et nous attendons tous avec intérêt son rapport à la prochaine édition de l'ECHO.
- Monsieur JOST fait un large exposé sur notre voyage à HAGONDANGE. Le rapport est aussi intéressant qu'instructif, car Monsieur JOST ne manque pas de faire ressortir, dans sa principale conclusion, la différence de gestion de la Ville de HAGONDANGE avec la nôtre en ce qui concerne le moyen de s'assurer son budget communal.
- Comme tous les ans, Monsieur KUBLER fait son rapport de caisse. Il donne l'explication du déficit et malgré une intervention d'un membre du comité pour demander éventuellement une augmentation de la cotisation, le comité réuni, refuse en bloc. Monsieur FELIX se propose de maintenir la cotisation à 5.- Frs, mais ne refusera certainement pas d'éventuels dons de nos adhérents aisés.
- Les réviseurs de caisse, Messieurs HOLLER et FELIX, félicitent l'excellent travail du trésorier, Monsieur KUBLER et demandent la décharge du trésorier. La décharge est acceptée à l'unanimité.

### 7. Election du comité

Monsieur ZIMMER, président d'élection, donne lecture du précédent comité et demande sa décharge. Elle est acceptée. Il propose l'élection du nouveau comité, à savoir :

Président d'honneur : Monsieur ZIMMER ; Président en fonction : Monsieur FELIX ; 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur SCHMITT ; 2<sup>e</sup> Vice-Président : Monsieur JOST ; Trésorier : Monsieur KUBLER ; Secrétaire : Monsieur GRESS ; Assesseurs : Messieurs DIDIER, FUERER, HAMMANN, MERCKEL, KELLER, KRAEMER, REINER.

L'ensemble du comité passé donne son consentement pour accepter de former le comité actif.

Il y a cependant des membres absents non excusés. Ces personnes ne sont plus éligibles, il faut donc les remplacer. Sont proposés, puis élus : Madame GAUER, Monsieur ARBOGAST, Monsieur WALTHER, Monsieur HOLLER. Comme réviseurs de caisse : Madame HOLLER et Monsieur HEILIGER.

### 8. Suggestions et divers

Monsieur FELIX se propose de faire intervenir le comité auprès des services compétents pour accentuer la sécurité de la population.

Cette démarche a d'ailleurs déjà été faite au courant de l'exercice précédent.

La parole est ensuite laissée à l'assistance qui ne manque pas d'appât pour la paire de saucisses offerte par le comité de l'association.

La réunion est close à 17 heures.

### • TOUT POUR LE JARDIN • QUINCAILLERIE Articles de ménage et cadeaux

## Gérard HERR

Ant. Léon BURCKENBERGER

19, RUE MELANIE  
STRASBOURG-ROBERTSAU ☎ 31.06.06  
Congé annuel du 4 août au 24 août 1975

## Garage WERNERT

Agent RENAULT

67, RUE BOECKLIN - Tél. 31.11.25  
STRASBOURG-ROBERTSAU

- ◆ Contrôles et mise au point électronique sur Station Diagnostic « SUN »

Congé annuel du 15 juillet au 9 août inclus

## M. CEBRAL Manuel

ENTREPRISE DE : crépissage - carrelage - maçonnerie  
cloison de séparation des citernes à mazout, etc...  
• Travail soigné - Devis

10, rue Ernest-Lehr / ROBERTSAU / Tél. 31.16.45

## Royoste

Le bon faiseur de  
pâtés en croûte

fournit :  
• ses Pâtés en croûte marins au vin d'Alsace  
• ses Terrines du chef  
• et beaucoup d'autres spécialités  
aux restaurants, collectivités et meilleurs  
magasins d'alimentation de la région

87, rue Mélanie - Strasbourg-Robertsau - Tél. 31.06.19

### FERS et METAUX

## J. DOERR Succ. R. KNOLL

7-7 a, Rue Redslob - Tél. 31.13.53  
STRASBOURG-ROBERTSAU

## Fleurs KUNTZ

63, route de la Wantzenau - Tél. 31.10.21  
STRASBOURG-ROBERTSAU

- Fleurs coupées et Plantes suivant saison
- Arrangements
- Décorations florales en tous genres
- Couronnes mortuaires



## Goldene Hochzeit

Nicht alle haben das Glück goldene Hochzeit zu feiern, wie unser Freund Monsieur Fischer Emile mit seiner Frau geborene Joséphine Schmitt. 1925 am 25. Juni, lang ist es her, fast ein Menschenleben, sind die Glücklichen, durch gute wie schlechte Zeiten, miteinander immer fest vereint, gegangen. Sie wurden mit 6 Kinder beschert davon leider nur noch 2 Töchter am Leben sind, Marlène und Raymonde. 5 Enkel und 2 Urenkel werden bei dem Fest am Barrage Dörnel anwesend sein. Monsieur Fischer arbeitete seit 1921 in der Robertsauer Papierfabrik als Maschinenführer, und später am Barrage Dörnel, den Barrage und die dortige Schleuse zu bedienen, wo er heute noch wohnt.

Für diese langen Dienstjahre wurde Monsieur Fischer mit der bronze, silberne und goldene Arbeitsmedaille ausgezeichnet. Für seine Treue zu Frankreich wurde ihm das Kriegskreuz mit silbernen Stern, 1944 die Médaille du Combattant und die Médaille de la Résistance verliehen.

Heute pensioniert genießt das glückliche Paar seinen Lebensabend, um, wie Madame Fischer so schön sagte, hoffentlich können wir noch lange so wie jetzt weitermachen.

Das Komitee des Interessenvereines, sowie die Redaktion, wünscht dem überall beliebten Paar noch viele schöne Jahre.



## Hild Fils

### MONUMENTS FUNÉRAIRES

- en granit français et étranger et en imitation fabriqué dans nos ateliers
- fondations spéciales - caveau
- travaux très soignés
- réparations de tous genres

Bureau - Exposition - Atelier  
18, route de Mittelhausbergen Ø 30.14.60  
Arrêt bus, rue de Dossenheim à 15 m  
67200 STRASBOURG-CRONENBOURG

anc. Maison Maechling  
1, rue Auguste-Himly Ø 31.08.94  
(coin rue des Peupliers)  
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU

USINE MODERNE DE GRANIT  
Zone Industrielle • 67120 MOLSHEIM  
21, rue de la Hardt

## Ameublement JUNG

- Ebénisterie d'art, style et moderne
- Décoration d'intérieur
- Tapisserie - Rideaux

STRASBOURG-ROBERTSAU  
76 et 92, RUE BOECKLIN  
Téléphone 31.03.71 et 31.17.94

## Garage PLUMERE

- 28, rue Boecklin - Téléphone 31.19.96  
STRASBOURG-ROBERTSAU
- ◆ REPARATIONS en tous genres
  - ◆ DEPANNAGE / STATION-SERVICE
  - ◆ GRAISSAGE / Agence SiMCA
  - ◆ Vente de Voitures neuves et occasions
  - ◆ Mise au point ELECTRONIC

## MEON-NEON ENSEIGNES

Néon \* Plexi-Aituglas \* Métal \* Maquettes-Dessin

MEON Jean-Pierre  
souffleur de verre

19, rue de la Gare Ø 33.45.39  
67300 SCHILTIGHEIM

CHARBONS - BOIS - MAZOUT  
CUVES EN TOUTES DIMENSIONS

## Succ. René MAECHLING

HANNSMAENNEL

33, rue des Jardiniers Ø 31.10.50  
STRASBOURG-ROBERTSAU

## Robert WISSER

Machines Agricoles  
6, Chemin des Violettes  
STRASBOURG-ROBERTSAU Ø 31.11.12

Pour toutes surfaces  
Tronçonneuses STIHL  
Tondeuses GABY fauchent les hautes herbes  
Atomiseurs FONTAN - Faucheuses MINI-KIWA  
Motobrouettes ROLBINSON - Moto HOU ISEKI  
Grand choix en motoculteurs en 2 et 4 roues motrices

## Cordonnerie J. ZIRN

18, rue Mélanie  
STRASBOURG-ROBERTSAU

• Vente de pantoufles et chaussures  
Réparations tous genres  
sur 24 heures

Congé annuel du 4 août au 24 août 1975

● Boucherie - Charcuterie

## Raymond KOSCHER

203, route de la Wantzenau (près Ste-Anne)  
STRASBOURG-ROBERTSAU

Ø 31.19.32

● Livraison à domicile

ATELIER DE RÉPARATION ET CARROSSERIE

## Garage Paul MUNCH

Agent spécialisé CITROËN

177, route de la Wantzenau  
67000 ROBERTSAU Ø 31.06.01